



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale  
OCCITANIE

Conseil général de l'Environnement  
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'autorité environnementale  
sur le projet de renouvellement urbain du secteur les Hauts de  
la Croix d'Argent sur le territoire de la commune de Montpellier  
(Hérault)**

N°saisine : 2021-009951

N°MRAe : 2022APO1

Montpellier, le 10 janvier 2021

Par courrier daté du 03 novembre 2021 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 09 novembre 2021, la commune de Montpellier a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de renouvellement urbain du secteur les Hauts de la Croix d'Argent sur le territoire de la commune de Montpellier conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 9 janvier 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.